

**Rapport de la présidence du jury d'admission de l'examen professionnalisé réservé
d'assistant ingénieur dans la branche d'activité professionnelle J,
emploi type : Assistant-e d'orientation et d'insertion professionnelle**

Le jury d'admission, composé de cinq membres, s'est réuni le 11 septembre 2018 à la direction générale du Cned à Chasseneuil.

- I- L'épreuve : Entretien avec le jury d'admission fondé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Durée 30mn, dont 10 maximum pour l'exposé du candidat. Coefficient 3).

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux assistants ingénieurs et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée de 10 minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, notamment ses activités, les principales missions exercées et les compétences mises en œuvre ainsi que ses éventuelles fonctions d'encadrement. Il indique également les formations professionnelles dont il a bénéficié et qui lui paraissent illustrer au mieux les compétences acquises dans son parcours professionnel.

L'entretien se poursuit par un échange avec le jury portant sur la valorisation des compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat pour la phase d'admissibilité.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation

II- Déroulement de l'épreuve

L'épreuve s'est déroulée conformément à l'organisation établie.

Le jury a reçu un seul candidat.

Il est impératif pour les candidats de se conformer aux 10 minutes d'exposé demandées. Un exposé trop court induit un manque de préparation du candidat.

Les mots posés par le candidat ont leur importance ; affirmer disposer de connaissances très pointues d'un domaine d'activités nécessite d'en apporter la preuve lors des réponses apportées aux questions du jury.

Dans le cadre d'une volonté d'intégrer la fonction publique, il est également souligné la nécessité pour le candidat de ne pas rester cantonné à son environnement professionnel immédiat et de faire preuve de curiosité intellectuelle.

Le président de jury



Julien Mallemont